Canadien du Pacifique, il est rumeur ici que quelque chose doit être fait en faveur de la compagnie. On calcule qu'elle a dépensé pendant l'année dernière plus de \$8,000,000 en dehors de son contrat pour la ligne principale, pour accorder plus de facilités aux classes agricoles et comerciales en construisant des élévateurs, des quais, des rem ses pour les animaux, des gares, etc. On semble être d'opinion qu'un moyen facile et convenable d'atteindre ce but serait celui-ci : le gouvernement reprendrait une quantité suffisante de terrain en paiement de sa dette, et la compagnie serait ainsi en position de placer ses garanties et de construire les embranchements deveaus nécessaires.

Si cette déclaration, partie du centre des informations officielles et politiques, écrite nous ne savons par qui, car le voile de l'anonyme recouvre les mystères sacrés des correspondances des journaux, (je ne chercherai pas même à deviner qui l'a écrite) si cette information écrite nous ne savons par qui, nous ne savons où—dans la galerie, dans un comité, ou au pupître d'un député—est exacte, elle explique la situation, parce que, comme je l'ai démontré, nous avons accordé à la compagnie, pendant la dernière session, toutes les ressources que, d'après ses calculs, ceux du gouvernement et du parlement, elle avait besoin pour compléter l'ouvrage, sachant que ses actions et ses terres ne devaient pas servir à cette fin, quel que fût le résultat de ses opérations sur ces actions ou ces terrains.

Sans doute que s'il est vrai que \$8,000,000 ont été dépensées pour d'autres travaux que ceux que le parlement avait en vue, et qu'il payait, il est clair que ce ne peut pas être l'argent de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; cela doit être de l'argent appartenant à d'autres, parce qu'il est évident que la compagnie n'avait pas cela à dépenser, et par conséquent elle doit le devoir.

Dans la situation, telle que je viens de l'exposer, il y a place pour le doute et même l'inquiétude. Il y a lieu d'être inquiet, ici et ailleurs sur l'attitude du gouvernement et de

la compagnie.

Pour ma part, je ne puis croire que la compagnie ait fait, d'une manière formelle ou autrement, cette demande, que je qualifierais d'impudente, et que d'un autre côté, ce correspondant bien informé suggère comme un moyen facile et convenable d'atteindre le but désiré, savoir, que nous devrions racheter nos terrains que nous ne leur avons pas encore livrés, pour des travaux qu'ils n'ont pas encore faits. Je crois que c'est d'une autre manière que la demande sera faite; mais de quelle manière: voilà ce que j'ignore. Toute inquiétante que soit la situation, il y a une rumeur plus inquiétante encore: c'est que le gouvernement ne proposera rien à la Chambre, parce qu'il y a de grandes difficultés à cela. Il y a eu des promesses faites et des dispositions prises, dont les échos retentissent encore entre ces murs, et qui rendraient difficiles toutes nouvelles propositions.

De plus, à la dernière session, on a soumis à la Chambre certains projets, qui ont conduit à la réorganisation et au développement, sous une forme nouvelle de la Maison Bleue. Au lieu de la Maison Bleue nous avions le n° 8, travaillant avec la même ardeur, la même adresse et la même détermition, et comme la Maison Bleue il a triomphé encore une fois de ses adversaires, du gouvernement et du parlement.

Je comprends la répugnance bien naturelle qu'éprouve l'honorable monsieur qui a combattu si longtemps et qui a été vaincu si complètement, dans cette lutte contre le n° 8, a recommencer le combat sous les auspices beaucoup plus défavorables sous lesquels il se présenterait à cette session. Je comprends que le gouvernement éprouve de grandes difficultés à proposer quelque chose au parlement.

Mais, M. l'Orateur, la rumeur la plus inquiétante, c'est que rien ne sera fait pendant la session, mais qu'il y aura quelque chose de fait, après clôture, en vertu de ce qu'on appelle l'exécutif; parce qu'il est plus facile de nous faire ratifier quelque chose de désagréable, lorsque les esprits sont refroidis, lorsque quelques mois se sont écoulés et, lorsqu'après tout la chose est faite, que de nous faire approuver à l'avance certains actes dont le gouvernement désirerait nous faire endosser la responsabilité.

J'espère qu'on n'adoptera pas cette ligne de conduite, bien qu'elle ait été suivie dans le passé. Nous savons, qu'avant la dernière session du parlement, par décision exécutive, sans aucune autorité législative, le gouvernement a décidé de donner à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique une garantie engageant plusieurs millions du trésor public, et entraînant une politique qui compliquait d'une manière irrévocable la question des relations entre le pays et la compagnie. Nous avons été appelés à ratifier cela, et comme de bons garçons obéissants, nous l'avons ratifié.

Par le rapport de l'honorable ministre, nous savons aussi que par ordre du pouvoir exécutif, la décision du parlement a été ignorée l'an dernier, lorsque des rampes sur la ligne du Pacifique canadien, autres que celles stipulées au contrat et que le gouvernement avait reçu ordre du parlement d'approuver, ont été acceptées.

Le gouvernement était autorisé à approuver la localisation, les rampes et les courbes de la ligne, conformément aux termes du contrat, et il a approuvé des rampes qui dépassent celles du chemin de fer Union Pacific, auxquelles il était référé au contrat, comme devant être le maximum. Ainsi, à chacune des deux dernières sessions, nous avons des exemples se rapportant au chemin de fer Canadien du Pacifique dans lesquels l'action de l'exécutif outrepasse ses pouvoirs et dans lesquels le parlement est réduit à la position humiliante d'être appelé à ratifier ce qui a été fait en violation de la loi par l'exécutif, au lieu d'avoir à decider si cette chose doit être faite ou non.

Je maintiens que dans ces deux occasions on ne pouvait pas prétexter des circonstances imprévues. Il est impossible de laisser cette question en suspens jusqu'à ce que le parlement soit prorogé, et alors de la régler en disant: Nous ignorions qu'il y eut des difficultés et ces difficultés ne sont survenues que plus tard. Je n'occupe pas dans cette Chambre une position qui me permettrait de dire impunément ce qu'un autre député s'est permis de dire ces jours derniers, "Ça ne prendra pas," mais si je le pouvais j'appliquerais cette phrase à une prétention comme celle-là. La difficulté est présente; nous l'avons devant nous, et il v'y a qu'un moyen de la surmonter sans outrepasser les pouvoirs de l'exécutif et sans braver le parlement lui-même, c'est d'aborder de front, de décider ce qui devra être proposé, et de soumettre cette décision à la considération du parlement pour la faire adopter ou rejeter.

Les honorables messieurs de l'autre côté peuvent avoir des raisons—je ne dis pas qu'ils n'en ont pas—pour nous mépriser, mais ils ne devraient pas faire voir trop ouvertement leur mépris pour le parlement, et ce serait le montrer d'une manière trop évidente, que de laisser cette question en suspens pendant toute la session, si on a l'intention de la décider plus tard. Il vaudrait mieux, M. l'Orateur, pour le gouvernement, pour la compagnie, pour le parlemant, et pour le pays, que tous les faits se rapportent à cette question fussent connus et discutés.

Ce qui est enveloppé de mystères, ce que l'on tient caché, les demi-aveux qui ont été le sujet de discussions dans le passé au sujet de la compagnie, de ses relations avec le gouvernement, et surtout au sujet du prêt, ou de la garantie qui lui a été accordée il y a eu un an l'automne dernier, ont été des plus préjudiciables. A mon avis c'est en grande partie à ce manque de renseignements complets, à ces rumeurs mises en circulation par les organes accrédités de l'opinion publique, que nous devons attribuer les difficultés actuelles, et il vaudrait bien mieux que les faits fussent connus. Nous sommes trop profondément intéressés, M. l'Orateur, pour qu'on nous les cache. Nous avons le droit de les connaître; nous avons le droit d'exiger que l'on mette sous nos yeux la situation de la compagnie; que l'on nous dise quels sont ses besoirs, et qu'est-ce qu'entend faire le gouvernement pour y répondre selon les intérêts du service public.